Le 9 novembre 2017

INFORMATION AUX FAMILLES
LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte :

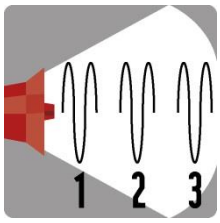

Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes.
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.

France Bleu Auxerre en FM (NEVERS : 104 Mhz ; COSNE/LOIRE : 103.5 Mhz)
France Inter (FM 95.3 Mhz ; GO 164 Mhz si la FM ne passe pas)
France Info (105.5 Mhz Nevers ; 105.3 Mhz Cosne)

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Circulaire n°2015-205 du 25-11-2015, Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs

Le 9 novembre 2017

INFORMATION AUX FAMILLES
LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte :

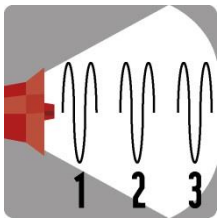

Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes.
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.

France Bleu Auxerre en FM (NEVERS : 104 Mhz ; COSNE/LOIRE : 103.5 Mhz)
France Inter (FM 95.3 Mhz ; GO 164 Mhz si la FM ne passe pas)
France Info (105.5 Mhz Nevers ; 105.3 Mhz Cosne)

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Circulaire n°2015-205 du 25-11-2015, Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs